

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

6^e rencontre – 4 février 2021 – 9 heures
(par visioconférence)

Direction générale :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Mmes Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement
Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

Invités :

MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvision-
nements
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
Sylvain Sénécal, directeur adjoint au Service de l'organisation
scolaire
Claude Desroches, coordonnateur au Service du développement
et de l'innovation professionnelle

Mot du directeur général

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes
présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 19 janvier 2021

- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-10-213 Service de l'organisation scolaire – mise à jour de la solution logicielle de gestion ainsi que l'hébergement du site web transactionnel et d'un module de gestion de la mesure alimentaire
- 5- A-13-08 Service du développement et de l'innovation professionnelle – paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – autorisation de paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG
- 6- A-29-2004 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 7- A-31-4234 Service des ressources financières – entreprise de services écoénergétiques (ESE) lot 2 – étape 2 – appel de propositions – appel d'offres 24-587P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4286 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la construction d'une école transitoire sur le terrain de l'école Marie-Anne – appel d'offres 24-653P2 – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4296 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour travaux électriques et mécaniques à l'école Le Vitrail, Paul-Bruchési et au 8520 rue Saint-Urbain pour 3 écoles – AO-24-665P2 – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4310 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des systèmes de plomberie et électriques – appel d'offres 25-2887P – attribution de contrat
- 11- A-31-4317 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'agendas scolaires – appel d'offres 27-643P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4331-A Service des ressources financières – école Rosemont, édifice Saint-Jean-Vianney, annexe temporaire – remplacement de l'entrée électrique et distribution d'électricité – appel d'offres 25-2894P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4332-A Service des ressources financières – école Saint-Léon-de-Westmount – agrandissement – appel d'offres 25-2892P – attribution d'un contrat

- 14- A-31-4346 Service des ressources financières – fourniture sur demande du matériel de câblage en aérospatiale – appel d’offres 27-574P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 15- A-31-4347 Service des ressources financières – fourniture sur demande de quincaillerie d’aérospatiale – appel d’offres 27-576P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 16- A-31-4353 Service des ressources financières – services spécialisés pour l’extermination de la vermine – appel d’offres 15-281P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 17- A-31-4367 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’émetteurs-récepteurs portatifs – appel d’offres 28-202P – exercice de la première option de renouvellement
- 18- A-31-4379 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d’offres 25-2885P – résiliation de contrat et attribution d’un contrat de gré à gré
- 19- A-33-1581 Service des ressources matérielles – école Robert-Gravel – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacements des boîtes de mélange (projet : 039 023 460)
- 20- A-33-1672 Service des ressources matérielles – immeuble du 3700, rue Rachel Est (Annexe) – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux urgents de sécurisation d’éléments de façade (linteaux et jambages de marquises)
- 21- A-33-1674 Service des ressources matérielles – centres d’éducation populaire – état d’avancement des projets
- 22- A-33-1675 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Neiges – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de l’enveloppe extérieure du bâtiment 115M
- 23- A-33-1676 Service des ressources matérielles – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise aux normes des douches oculaires
- 24- A-33-1677 Service des ressources matérielles – bâtiment 60, situé au 8000, 8^e avenue – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et de la mise aux normes DAR

- 25- A-33-1678 Service des ressources matérielles – école au Pied-de-la-Montagne – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase
- 26- A-33-1680 Service des ressources matérielles – école Les-Enfants-du Monde – écart de financement et autorisation de lancer l'appel d'offres de construction pour l'agrandissement de l'école (projet : 086 021 950)
- 27- A-34-3308 Service du secrétariat général – entente de déboursement dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain, appel d'offres 25-2458P
- 28- Documents d'information :
- a) A-31-4357 Service des ressources financières – service d'enlèvement, de reconditionnement et de recyclage du matériel informatique et des appareils multifonctions – entente de gré à gré 15-274D – renouvellement
 - b) A-33-1669 Service des ressources matérielles – école Académie de Roberval –révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre d'une réhabilitation majeure
 - c) A-33-1679 Service des ressources matérielles – 4835, avenue Christophe-Colomb révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation majeure du bâtiment
- 29- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 19 janvier 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 19 janvier 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.
Le directeur général suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Service de l'organisation scolaire – mise à jour de la solution logicielle de gestion ainsi que l'hébergement du site web transactionnel et d'un module de gestion de la mesure alimentaire

Document déposé : Rapport A-10-213 en date du 22 janvier 2021
de M. Sylvain Senécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'au mois de septembre 2014, le CSSDM signait un contrat avec l'entreprise *LIBÉO inc.* pour l'implantation d'une solution logicielle de gestion ainsi que le développement d'un site web transactionnel et d'un module de gestion de la mesure alimentaire pour les cafétérias;

CONSIDÉRANT l'importance de ce système de gestion informatique pour le secteur des services alimentaires;

CONSIDÉRANT que la version actuelle du logiciel nécessite une mise à jour importante;

CONSIDÉRANT l'expertise développée au cours des années par la firme *LIBÉO inc.*;

CONSIDÉRANT qu'un comité d'analyse formé de membres du Service des technologies de l'information, du Service des ressources financières et du Service de l'organisation scolaire a été mis en place afin d'analyser la mise à jour proposée par la firme *LIBÉO inc.*;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 335 000 \$ plus taxes à la firme *LIBÉO inc.*, pour la mise à jour de la solution de gestion information du secteur des services alimentaires;
- 2° de PUBLIER par le Bureau des approvisionnements ce contrat sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);
- 3° de TRANSMETTRE par le Bureau des approvisionnements l'annexe II, pour la reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du Trésor dans les trente jours.

5. Service du développement et de l'innovation professionnelle – paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – autorisation de paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG

Document déposé : Rapport A-13-08 en date du 18 décembre 2020
de M. Claude Desroches concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de s'adjoindre des organismes recruteurs à la suite de la publication d'un appel d'offres de qualification;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) signe des contrats de services avec des organismes recruteurs d'élèves pour ses programmes de formation professionnelle, à la suite de leur qualification;

CONSIDÉRANT que ces contrats de services doivent respecter ce qui est prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs R2011-1*;

CONSIDÉRANT que ces contrats de services prévoient le paiement de montant de rétribution par le CSSDM à ces organismes en fonction des ETP sanctionnés et à la rétention des élèves;

CONSIDÉRANT que le Service du développement et de l'innovation professionnelle ne peut prévoir les montants de rétribution au moment de la signature des contrats et que par conséquent ces contrats de services sont signés à 0 \$;

CONSIDÉRANT que des contrats de services de gré à gré ont été signés au printemps 2018 avant la publication de l'appel d'offres de qualification au printemps 2019;

CONSIDÉRANT que la durée de certains programmes en formation professionnelle fait en sorte qu'il y a toujours des élèves scolarisés dans le cadre des contrats de services de gré à gré entraînant le paiement d'une rétribution, et ce, même si les contrats ont pris fin le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres de qualification a été publié au printemps 2019 et qu'il vient à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que tous les contrats de gré à gré et les contrats signés à la suite de l'appel d'offres de qualification font l'objet d'une publication au SEAO, dès que des montants de 25 000 \$ et plus sont versés aux organismes;

CONSIDÉRANT qu'à partir du moment où un organisme est listé au SEAO, le CSSDM est assuré de recevoir des informations à son sujet de la part de l'Autorité des marchés publics et de prendre les mesures qui s'imposent selon l'information obtenue;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de faire signer les contrats de services issus de l'appel d'offres de qualification par le directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle étant donné le grand nombre de contrats de services à signer à la suite de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres de qualification permet aux organismes qualifiés de signer un à quatre contrats, soit : « Lancement d'une entreprise », « Vente-conseil », « recrutement d'élèves étrangers en formation professionnelle » et « recrutement d'élèves étrangers en francisation »;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois autres ouvertures d'appel d'offres publiques depuis la première publication de l'appel d'offres pour un total de 35 organismes qualifiés générant la possibilité de signer entre 35 et 140 contrats de services;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour certains montants de rétribution découlant des contrats de services liés aux appels d'offres dépassent les sommes pouvant être autorisées par la délégation de fonctions et de pouvoirs du directeur général et du directeur de service (voir l'annexe 7A, 7B et 7D);

CONSIDÉRANT l'article 114 b) du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs R2011-1*;

CONSIDÉRANT que le Service du développement et de l'innovation professionnelle s'engage à présenter régulièrement un rapport sur les paiements de rétribution versés aux organismes afin que le directeur général puisse voir l'évolution des paiements et autoriser les dépassements de coûts qui relèvent de sa délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent transitoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG liés aux contrats conclus par le directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle avec les organismes qualifiés par appel d'offre publique pour le recrutement des élèves en formation professionnelle apparaissant au tableau de l'annexe 7 et dont le montant du contrat initial additionné du paiement des rétributions excède 55 000 \$.

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-2004 en date du 27 janvier 2021
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que M. Milder Dorvil, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 22 octobre 2020 à l'école Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que Mme Mina Zaaf, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 11 novembre 2020 à l'école Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT que Mme Christella Gesse, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 12 décembre 2020 à l'EMFM;

CONSIDÉRANT que Mme Kichenide Mareus, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 70 % (24,50 heures/semaine) depuis le 10 septembre 2020 mais qu'après l'analyse le besoin est de 72,8571 % (25,50 heures/semaine) à l'école Gilles-Vigneault;

CONSIDÉRANT que Mme Lorraine Tusevo-Bamba, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 28 septembre 2020 à l'école Saint-André-Apôtre;

CONSIDÉRANT que M. Kichelin Pierre, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 38,4516 % (14,90 heures/semaine) depuis le 20 octobre 2020 à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;

CONSIDÉRANT que M. Philippe Brodeur-Ouimet, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 20 % (7,75 heures/semaine) depuis le 24 septembre 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que M. Renet Philémon, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 5 octobre 2020 à l'école Marc-Favreau;

CONSIDÉRANT que Mme Myriame Laroche-Gratton, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 21 octobre 2020 à l'école Marguerite-Bourgeois;

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Dulude, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 51,6129 % (20 heures/semaine) depuis le 26 octobre 2020 au Centre Yves-Thériault;

CONSIDÉRANT que Mme Evelyn Antonia Hernandez De Jésus, ouvrière d'entretien classe II est affectée à un surcroît de travail à 60 % (23,25 heures/semaine) depuis le 5 octobre 2020 à l'école Léonard-De-Vinci;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de surveillant d'élèves à 100 % à l'école Maisonneuve à l'indice 100-028-1-23231-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel de préposé aux élèves handicapés à 42,8571 % à l'école Madeleine-de-Verchères à l'indice 104-077-6-23410-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel de technicien en éducation spécialisée à 72,8571 % à l'école Gilles-Vigneault à l'indice 104-145-6-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps plein de 100 % de secrétaire à l'EMFM à l'indice 100-474-1-21120-157;

- 5° la CRÉATION d'un poste saisonnier à temps plein de préposé aux élèves handicapés à 100 % à l'école Saint-André-Apôtre à l'indice 100-119-1-23410-167;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de 38,4516 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous à l'indice 100-043-1-63000-177;
- 7° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de 20 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Irénée-Lussier à l'indice 100-221-1-63000-177;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps plein de 100 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Marc-Favreau à l'indice 100-163-1-63000-177;
- 9° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel de technicien en éducation spécialisée à 20 % à l'école Marguerite-Bourgeois à l'indice 100-091-8-23140-167;
- 10° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de 51,6129 % d'ouvrier d'entretien classe II au Centre Yves-Thériault à l'indice 100-389-1-63000-177;
- 11° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de 60 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Léonard-De-Vinci à l'indice 100-039-1-63000-177;
- 12° de MODIFIER le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

7. Service des ressources financières – entreprise de services écoénergétiques (ESE) lot 2 – étape 2 – appel de propositions – appel d'offres 24-587P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4234 en date du 28 janvier 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres en deux étapes a été publié afin de retenir les services d'une entreprise de services écoénergétiques (ESE) dans le but de réaliser des projets d'économie d'énergie dans trois établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la première étape deux entreprises de services écoénergétiques se sont qualifiées pour la seconde étape;

CONSIDÉRANT la seconde étape de l'appel d'offres publié le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que *ENERGERE inc.* a présenté la meilleure valeur économique pondérée;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat devant générer des économies d'énergie estimées à 1 107 984 \$ à l'entreprise de services écoénergétiques ayant présenté la meilleure valeur économique pondérée, *ENERGERE inc.*, afin d'optimiser les coûts d'exploitation de l'école Charles-Lemoyne, l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) et l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre présentée par l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la construction d'une école transitoire sur le terrain de l'école Marie-Anne – appel d'offres 24-653P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4286 en date du 28 janvier 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la construction d'une école transitoire sur le terrain de l'école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et que six ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les six soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2020-2030), par conséquent, la dépense n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 000 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, le consortium *GBI EXPERTS-CONSEILS inc.* et *LES SERVICES EXP inc.* pour la construction d'une école transitoire sur le terrain de l'école Marie-Anne. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

9. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour travaux électriques et mécaniques à l'école Le Vitrail, Paul-Bruchési et au 8520 rue Saint-Urbain pour 3 écoles – AO-24-665P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4296 en date du 27 janvier 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour des travaux électriques et mécaniques à l'école le Vitrail, à l'école Paul-Bruchési et au 8520, rue Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et que, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l'organisme scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 397 600 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Experts-conseils inc.* pour des travaux électriques et mécaniques à l'école le Vitrail, à l'école Paul-Bruchési et au 8520, rue Saint-Urbain. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des systèmes de plomberie et électriques – appel d'offres 25-2887P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4310 en date du 26 janvier 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des systèmes de plomberie et électriques à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MécanicAction inc.* au montant de 899 576 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 899 576 \$ plus taxes à *MécanicAction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes de plomberie et électriques à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'agendas scolaires – appel d'offres 27-643P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4317 en date du 21 janvier 2021 de Mmes Sylvie Boyer et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de retenir plusieurs fournisseurs qui livreront sur demande des agendas scolaires pour tous les établissements scolaires du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Reprodoc inc.* au montant de 1 685 871,37 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la soumission du deuxième soumissionnaire conforme, *Imprimerie Le Laurentien* au montant de 1 799 869,92 \$ plus taxes n'excède pas 10 % de celle du plus bas soumissionnaire conforme *Reprodoc inc* pour l'ensemble des prix soumis;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnements des organismes publics* et la décision 22 a) de la rencontre décisionnelle du 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que les commandes seront attribuées à l'un ou l'autre des adjudicataires, *Reprodoc inc.* ou *Imprimerie Le Laurentien*, selon le prix de leur soumission respective;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'agendas scolaires à *Reprodoc inc.* et à *Imprimerie Le Laurentien*, pour une valeur estimée à 545 375,26 \$ plus taxes. À la demande du CSSDM et avec l'accord des adjudicataires, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, aux montants de 561 706,33 \$ plus taxes pour la première année et de 578 789,78 \$ plus taxes pour la deuxième année. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 1 685 871,37 \$ plus taxes.

12. Service des ressources financières – école Rosemont, édifice Saint-Jean-Vianney, annexe temporaire – remplacement de l'entrée électrique et distribution d'électricité – appel d'offres 25-2894P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4331-A en date du 2 février 2021
de M. Abdellaziz Aitmir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de l'entrée électrique et distribution d'électricité à l'école Rosemont, édifice Saint-Jean-Vianney, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *XO Construction inc.* au montant de 717 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 717 000 \$ plus taxes à *XO Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de l'entrée électrique et distribution d'électricité;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Saint-Léon-de-Westmount – agrandissement – appel d'offres 25-2892P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4332-A en date du 28 janvier 2021 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'agrandissement de l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Candev Construction inc.* au montant de 17 843 632 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le comblement du déficit par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en attendant une aide financière additionnelle de la part du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en partie ou en totalité, et ce afin de permettre l'octroi de contrat pour la réalisation du projet de construction;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget de fonctionnement et que, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 17 843 632 \$ plus taxes à *Candev Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement de l'école Saint-Léon-de-Westmount;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande du matériel de câblage en aérospatiale – appel d'offres 27-574P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-4346 en date du 27 janvier 2021
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 26 mars 2019 à *Accessotronik inc.* pour la fourniture sur demande du matériel de câblage en aérospatiale pour les besoins de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'EMAM confirme sa volonté d'exercer la deuxième option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Accessotronik inc.* est jugé satisfaisant par le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du programme de montage de câbles et circuits de l'EMAM;

CONSIDÉRANT que *Accessotronik inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture sur demande du matériel de câblage en aérospatiale avec *Accessotronik inc.* pour un montant de 239 262,50 \$ plus taxes. Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants : la date d'échéance de cette option de renouvellement, soit le 10 février 2022 ou l'atteinte du montant total prévu au contrat.

15. Service des ressources financières – fourniture sur demande de quincaillerie d'aérospatiale – appel d'offres 27-576P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4347 en date du 27 janvier 2021 de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 5 avril 2019 à *Accessotronik inc.* pour la fourniture sur demande de quincaillerie d'aérospatiale pour les besoins de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'EMAM confirme la volonté d'exercer la deuxième option de renouvellement d'une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Accessotronik inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement pour l'achat de consommables selon divers programmes en aérospatiale de l'EMAM (montage de structures, montage mécanique, techniques d'usinage, etc.);

CONSIDÉRANT que *Accessotronik inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture sur demande de quincaillerie d'aérospatiale avec *Accessotronik inc.* pour un montant de 105 864,47 \$.
Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants :
la date d'échéance de cette option de renouvellement, soit le 10 février 2022 ou l'atteinte du montant total prévu au contrat.

16. Service des ressources financières – services spécialisés pour l'extermination de la vermine – appel d'offres 15-281P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4353 en date du 26 janvier 2021 de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande pour l'extermination de la vermine a été attribué le 27 février 2019 à *RMB Extermination inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du directeur général du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *RMB Extermination inc.* pour une deuxième année additionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *RMB Extermination inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat avec *RMB Extermination inc.* pour l'extermination de la vermine pour un montant de 45 206,44 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour une année. L'arrivée du premier des deux événements suivants mettra fin à l'entente :

- La date d'échéance, soit le 26 février 2022;
- L'atteinte du montant maximal du bon de commande.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-202P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4367 en date du 22 janvier 2021
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commande a été attribué à *Jalec inc.* pour la fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Jalec inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Jalec inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Jalec inc.* pour la fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs pour un montant annuel de 225 474,50 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

18. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2885P – résiliation de contrat et attribution d'un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4379 en date du 3 février 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Industries Garanties Itée* à la suite de l'appel d'offres public 25-2885P pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT les divers manquements de l'entrepreneur à fournir les documents et engagements requis, et ce, malgré plusieurs relances de la part du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et les professionnels externes sont intervenus à de multiples reprises auprès de l'entrepreneur sans résultat satisfaisant;

CONSIDÉRANT que *Les Industries Garanties Itée* a eu plusieurs occasions pour corriger ses défauts;

CONSIDÉRANT l'urgence de compléter les travaux à l'école Lucien-Pagé et que, dans ce contexte, il devient nécessaire de résilier le contrat avec *Les Industries Garanties Itée* et de faire appel à un autre entrepreneur pour l'achèvement des travaux;

CONSIDÉRANT la légitimité du CSSDM de résilier un contrat en vertu de l'article 88.B à 88.D des *Conditions générales pour les travaux de construction*;

CONSIDÉRANT que *Chauffage Envertek inc.* consent à effectuer les travaux pour un montant de 582 450 \$ et à respecter les échéances prévues;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1) et l'article 118 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat de gré à gré à *Chauffage Envertek inc.*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RÉSILIER le contrat liant *Les Industries Garanties Itée* et le Centre de services scolaire de Montréal pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Lucien-Pagé;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à entreprendre toutes les démarches nécessaires devant donner plein effet à la présente résiliation;
- 3° d'AUTORISER le montage financier indiqué au présent rapport;
- 4° d'AUTORISER, le cas échéant, le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Industries Garanties Itée* les sommes qui seront recommandées par les professionnels;
- 5° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré de 582 450 \$ plus taxes à *Chauffage Envertek inc.*, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Lucien-Pagé;
- 6° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat de gré à gré avec *Chauffage Envertek inc.*;
- 7° d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 8° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources matérielles – école Robert-Gravel – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacements des boîtes de mélange (projet : 039 023 460)

Document déposé : Rapport A-33-1581 en date du 28 janvier 2021 de Mme Roxana Magdalena Marin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Barin S.E.N.C.R.L* pour les services professionnels liés aux travaux de remplacement des boîtes de mélange de l'école Robert-Gravel, située au 38, avenue Fairmount Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services supplémentaires en surveillance pour compléter la préparation des documents administratif et la préparation des plans finaux;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Barin S.E.N.C.R.L* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de remplacement des boîtes de mélange de l'école Robert-Gravel.

20. Service des ressources matérielles – immeuble du 3700, rue Rachel Est (Annexe) – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux urgents de sécurisation d'éléments de façade (linteaux et jambages de marquises)

Document déposé : Rapport A-33-1672 en date du 13 janvier 2021
de Mme Sylvie Lejeune concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport d'inspection des façades de la firme *CIMA+* relativement aux exigences réglementaires en lien avec l'entretien et la vérification des façades du bâtiment sis au 3700, rue Rachel Est;

CONSIDÉRANT que le délai d'exécution recommandé étant très court, le recourt à un appel d'offres public est difficilement applicable;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur homologué, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres 15-266P, n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au CSSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution par l'entrepreneur homologué à issus de l'appel d'offres 15-266P, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, de travaux urgents de sécurisation d'éléments de façade (linteaux et jambages de marquises), au bâtiment sis au 3700, rue Rachel Est et dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

21. Service des ressources matérielles – Centres d'éducation populaire – état d'avancement des projets

Document déposé : Rapport A-33-1674 en date du 21 janvier 2021
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'état physique de la dégradation des enveloppes plus important qu'anticipé, mis en lumière lors des relevés détaillés et les percements exploratoires pour ces immeubles;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), reçue le 26 juin 2020, recommandant de poursuivre l'élaboration des projets et indiquant que la décision concernant l'octroi d'une aide financière additionnelle ne sera prise que lorsque les coûts définitifs seront connus;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe de 12 M\$ net de ristournes est une enveloppe fermée et que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ne souhaite pas imputer de dépenses inhérentes de la réhabilitation architecturale des Centres d'éducation populaire à son budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à lancer les appels d'offres pour construction des projets d'enveloppe phase 2 aux bâtiments 048 - Comité social Centre Sud et 185 - Comité d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne-Saint-Henri, et d'informer le MEQ des résultats dès que possible.

22. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Neiges –
révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet
de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment 115M

Document déposé : Rapport A-33-1675 en date du 22 janvier 2021
de Mme Sylvie Leune concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Chevalier Morales Architectes* pour les services professionnels liés à la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment 115M, situé au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications à la portée des travaux ainsi que l'ajout de mandats supplémentaires à l'offre de services de la firme de professionnels;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Chevalier Morales Architectes* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment 115M, sis au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges.

23. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise aux normes des douches oculaires

Document déposé : Rapport A-33-1676 en date du 25 janvier 2021
de M. Marc-Sainclair Anaset concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *ARDEC Construction inc.* pour la mise aux normes des douches oculaires de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal, située au 5455, rue Saint-Denis, à Montréal;

CONSIDÉRANT les frais de réparation suite à l'incident électrique dû aux travaux de sciage de béton et d'excavation dans la dalle du rez-de-chaussée du bâtiment;

CONSIDÉRANT le remplacement des panneaux électriques vétustes et hors normes pour recevoir les nouvelles charges;

CONSIDÉRANT la relocalisation des douches d'urgence DU105 et DU106 vu leur proximité à des sources électriques et pour limiter les risques d'incidents en chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *ARDEC Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associé à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise aux normes des douches oculaires de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

24. Service des ressources matérielles – bâtiment 60, situé au 8000, 8^e avenue – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et de la mise aux normes DAR

Document déposé : Rapport A-33-1677 en date du 22 janvier 2021
de M. Nabil Ben Chaabane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Itée* pour la mise à niveau de la chaufferie et la mise aux normes DAR au bâtiment 60, situé au 8000, 8^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et que, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Itée* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et de la mise aux normes DAR au bâtiment 60, situé au 8000, 8^e Avenue, à Montréal.

25. Service des ressources matérielles – école au Pied-de-la-Montagne – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase

Document déposé : Rapport A-33-1678 en date du 27 janvier 2021
de M. Didier Ghomsi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Maju Itée* pour le projet de la rénovation du gymnase de l'école au Pied-de-la-Montagne, située au 311, avenue des Pins Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Maju Itée* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase de l'école au Pied-de-la-Montagne.

26. Service des ressources matérielles – école Les-Enfants-du Monde – écart de financement et autorisation de lancer l'appel d'offres de construction pour l'agrandissement de l'école (projet : 086 021 950)

Document déposé : Rapport A-33-1680 en date du 2 février 2021
de Mme Isabel Noël concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat sur le point d'être conclue avec l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Montréal pour l'intégration et le financement d'un Centre communautaire intégré au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du Monde, située au 5350, avenue Rosedale, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires (DEDIS) du ministère de l'Éducation (MEQ) est favorable au projet de partenariat, mais analyse présentement les détails de celui-ci avant de se prononcer définitivement en faveur de cette entente;

CONSIDÉRANT les coûts additionnels occasionnés par l'inflation que connaît l'industrie de la construction depuis que le projet a été attribué en 2019, par la configuration complexe du bâtiment et les exigences municipales;

CONSIDÉRANT que le MEQ ne peut confirmer à ce jour que le budget complémentaire sera octroyé dans sa totalité et qu'il revient donc au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de décider de lancer l'appel d'offres de construction avant la confirmation du financement de l'écart anticipé le MEQ;

CONSIDÉRANT l'importance de livrer le projet d'agrandissement pour la rentrée 2022 afin de contribuer à la résolution des problématiques de capacité d'accueil du secteur et des besoins d'espace pour d'autres projets nécessitant des délocalisations;

CONSIDÉRANT que les plans et devis sont sur le point d'être complétés et que le permis de construction est en cours d'émission;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à ce projet seront imputées au budget d'investissement et seront financées par les mesures 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2019-2029, Lot 9);

CONSIDÉRANT que le financement consenti en ajout d'espace est relié à un programme défini par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière additionnelle devra être acheminée au MEQ afin de combler l'écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT le cas où le MEQ ne financerait pas la totalité de l'écart de financement et que la décision est prise d'aller de l'avant avec le projet, une demande de financement par le budget de fonctionnement du CSSDM devra être effectuée;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier tel que décrit dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres de construction pour le projet de l'agrandissement de l'école Les-Enfants-du Monde.

27. Service du secrétariat général – entente de déboursement dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain, appel d'offres 25-2458P

Document déposé : Rapport A-34-3308 en date du 29 janvier 2021
de M^e Chloé Normand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, Pavillon Louvain, appel d'offres n° 25-2458P (348 015 790) sont presque terminés;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel A-34-3308 qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSDM de régler ce litige selon les termes de l'entente de principe confidentielle décrits au rapport A-34-3308;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée à l'entente de principe confidentielle décrite au rapport A-34-3308;

CONSIDÉRANT l'article 164.b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif de conclure une transaction pour prévenir ou terminer une contestation judiciaire ou quasi-judiciaire;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER telle que décrite dans le rapport confidentiel A-34-3308, l'entente de principe dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, Pavillon Louvain, numéro d'appel d'offres 25-2458P (348 015 790);
- 2° de DEMANDER au Bureau des affaires juridiques de négocier les termes de l'entente de déboursement conformément à l'entente de principe intervenue;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente de principe;
- 4° de DEMANDER au directeur du Service du Secrétariat général de signer l'entente de déboursement une fois finalisée et négociée par le Bureau des affaires juridiques.

28. Documents d'information :

- a) A-31-4357 Service des ressources financières – service d'enlèvement, de reconditionnement et de recyclage du matériel informatique et des appareils multifonctions – entente de gré à gré 15-274D – renouvellement
- b) A-33-1669 Service des ressources matérielles – école Académie de Roberval – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre d'une réhabilitation majeure
- c) A-33-1679 Service des ressources matérielles – 4835, avenue Christophe-Colomb révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation majeure du bâtiment

29. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre décisionnelle se termine à 10 h 40.

Secrétariat général – 23 février 2021